



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1849  
MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION  
DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 9 février 2026, le règlement numéro 1849 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1838 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 11 février 2026.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville